

### Les objectifs pédagogiques :

L'objectif de ce module est de permettre aux élus de comprendre les éléments clés du travail collaboratif entre eux ou avec les agents dans une collectivité et de savoir les mettre en œuvre avec succès.  
A l'issue du séminaire les élus auront pris la mesure de ce que peut être le travail collaboratif dans une collectivité et seront en capacité d'en appréhender les différentes dimensions et les conditions de sa mise en œuvre .

### Le Programme :

#### Maitriser les éléments fondamentaux du travail collaboratif

Maitriser les éléments fondamentaux du travail collaboratif :

- Présentation.
- Eléments historiques.
- Dispositifs.
- Logiciels.
- Cas des collectivités.

#### Diagnostiquer les modes de fonctionnement de la collectivité au regard du travail collaboratif :

- Niveaux d'analyse.
- Modalités d'évaluation.
- Mode de restitution du diagnostic.

#### Développer le travail collaboratif dans la collectivité :

- Définition des modes de fonctionnement et comportements à adopter.
- Identification des impacts.
- Eléments sur la gestion de projet et la conduite du changement.

#### Mettre en œuvre et pérenniser :

- Fixation de la démarche de mise en œuvre.
- Réalisation du déploiement.
- Formalisation d'une charte de fonctionnement collaboratif.

### Formateur : Monsieur Denis MEINGAN



Denis Meingan a travaillé pendant plus de 15 ans dans de grandes sociétés de conseil. Il a dirigé des missions sur des domaines différents en mettant en œuvre des approches variées de gestion de projet au sein de grands groupes internationaux comme des moyennes entreprises et des collectivités territoriales. Il réalise fréquemment des séminaires de formation ainsi que des conférences au niveau international et fournit des contributions à de nombreuses revues de management ainsi que pour des ouvrages collectifs. Il est formateur depuis 2008 auprès des élus sur les problématiques de l'accompagnement au changement et de la gestion collaborative des projets ainsi que du travail en groupe,

### Les points forts de la formation :

- Transfert d'une expérience et d'une conceptualisation basées sur plus de vingt ans dans la définition des modalités et la mise en œuvre du travail collaboratif dans des structures variées nationales et internationales.
- Connaissance pratique des collectivités territoriale acquise par la réalisation de missions de conseil et de formations intra ou inter-entreprises.

#### Modalités pédagogiques :

- Exposé avec fourniture d'apports conceptuels et illustration par des cas concrets.
- Présentation simple des approches ainsi que des démarches à utiliser avec mise en pratique grâce à des ateliers appliqués aux collectivités des participants.
- Facilitation de l'échange d'expériences entre les participations.
- Mise à disposition de modèles de documents et d'outils pratiques.

#### Les résultats attendus :

- Capacité à prendre la mesure de ce que peut être le travail collaboratif entre élus et avec les agents a gestion de projet dans sa collectivité ainsi qu'à en réaliser et réussir la mise en œuvre progressive.
- Construction et validation de la compétence à travers les différents ateliers.

#### Public :

Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

#### Format :

**En intra** : dans une salle mise à disposition par la collectivité  
**En inter-collectivité** : dans une salle mise à disposition par notre organisme  
**A distance** : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Denis MEINGAN

#### Financement et coût :

Pour les intras, nous consulter pour devis  
Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

**Nombre maximum de participants par session de formation :** 15 personnes.

**Délai d'accès à cette formation :** le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

**Résultats en 2021 et 2022 :** 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)